



## Nouvelles mesures contre le coronavirus – lettre ouverte au nom des enfants et des familles

15.01.2021

Monsieur le Conseiller fédéral, Cher Alain

Le Conseil fédéral et les autorités s'engagent fortement dans la gestion de la crise du Covid-19, qui suit actuellement son cours. Nous vous en remercions. La situation épidémiologique actuelle et la perspective d'une propagation très rapide de mutations hautement contagieuses vous ont amené à renforcer considérablement les mesures visant à contenir la pandémie. Nous estimons que cette démarche est adaptée et prévoyante et saluons sur le principe les décisions qui ont été prises hier.

Nous sommes surtout soulagés que les écoles obligatoires et les structures d'accueil extrafamilial ne soient pas directement touchées par les nouvelles mesures et demeurent ouvertes. Leur fermeture doit rester un dernier recours, à n'envisager que si toutes les autres mesures devaient se révéler insuffisantes. Sur la base de nos expériences du printemps dernier, nous savons désormais précisément quelles graves conséquences les fermetures d'écoles entraînent pour les enfants et leurs familles. Au nom des enfants, des jeunes et des familles en Suisse, nous remercions le Conseil fédéral de prendre en compte leurs besoins.

Néanmoins, la nouvelle limitation des rencontres privées à cinq personnes (enfants compris) a de lourdes conséquences, en particulier pour les familles nombreuses et celles avec des enfants en bas âge:

- De nombreuses familles partagent l'accueil de leurs enfants avec une ou plusieurs autres familles. La limitation des contacts à cinq personnes (enfants compris) s'avère très problématique pour ces familles. En raison de la nouvelle obligation de télétravail, il y aura dès lundi plus d'adultes à la maison en plus des enfants à garder (les siens et ceux des autres, p. ex. dans le cadre d'un repas de midi en commun). Ces modèles d'accueil atteindront donc rapidement leurs limites avec la nouvelle restriction. Dans de nombreux cas, ils ne seront plus possibles du tout.
- Les enfants ont besoin de contacts sociaux. Le Conseil fédéral a également reconnu ce fait et continue à autoriser les activités sportives et culturelles pour les enfants et les jeunes jusqu'à 16 ans, également en groupe. Cependant, les jeunes enfants dépendent de l'accompagnement d'au moins un adulte pour leurs contacts sociaux. Pour les familles avec deux enfants ou plus (soit la majorité des familles en Suisse), la nouvelle règle des cinq personnes signifie qu'un grand nombre des contacts sociaux de leurs enfants en bas âge disparaîtront dès lundi.
- La limitation des contacts à cinq personnes entraîne une inégalité de traitement. D'innombrables familles qui s'étaient auparavant organisées en privé avec d'autres familles auront un problème à partir de lundi: l'accueil extrafamilial des enfants ne sera plus possible et les contacts sociaux habituels des enfants seront fortement limités. Les familles dont les enfants sont gardés en structures d'accueil de jour (p. ex. crèches, écoles de jour, etc.) ne sont pas concernées par ces mesures. L'accueil de leurs enfants reste assuré.

Nous vous prions instamment, Monsieur le Conseiller fédéral, dans l'intérêt des familles concernées et de leurs enfants, d'examiner la manière dont la réglementation relative à la limitation des contacts privés pourrait être différenciée afin de permettre des exceptions, notamment en ce qui concerne les enfants en bas âge.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre notre demande en considération et restons à votre disposition pour tout échange et question. Nous vous souhaitons beaucoup de courage et de succès dans vos tâches à venir.

Meilleures salutations

Barbara Schmid-Federer

Présidente du Conseil de fondation

Katja Schönenberger

Directrice